



**Banque de technologies  
pour les pays  
les moins avancés**

Distr. générale  
21 mars 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil**

**Première session**

New York, 20-21 novembre 2017

**Banque de technologies pour les pays les moins avancés :  
prévisions budgétaires et programme de travail pour 2018**



## I. Orientation générale

1. Dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté en 2011 à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il a été demandé la création d'une banque des technologies pour les pays les moins avancés. La création de cette banque a longtemps été une priorité des pays les moins avancés, comme cela a été confirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au titre de l'objectif de développement durable 17.
2. Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/251](#) sur la création de la banque de technologies pour les pays les moins avancés. Par cette résolution, l'Assemblée a décidé de créer la banque de technologies comme organe subsidiaire de l'Assemblée générale et a adopté sa Charte (voir [A/71/363](#)). Dans la même résolution, l'Assemblée a également invité les États Membres et les autres parties intéressées à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise en service de la Banque de technologies.
3. Sa mise en service complète d'ici à 2017, première cible de l'objectif 17 de développement durable à atteindre (cible 17. 8), contribue directement à la réalisation de l'objectif du Programme 2030 qui consiste à ne laisser personne de côté, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.
4. La Banque de technologies devrait être une étape importante visant à aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation et à les intégrer dans leur processus de développement durable en vue de la transformation structurelle de leur économie.
5. Conformément à sa Charte, la Banque de technologies dotera, sur le plan de la science, de la technologie et de l'innovation, les pays les moins avancés de moyens plus importants destinés notamment à leur permettre de mieux identifier, absorber, élaborer, intégrer et intensifier le déploiement de technologies et d'innovations autochtones, entre autres, ainsi que de mieux traiter et gérer les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, assurer l'élaboration et l'application, aux niveaux national et régional, de stratégies liées à la science, à la technique et à l'innovation, resserrer les partenariats entre les organismes publics et le secteur privé qui œuvrent dans ces domaines, promouvoir la coopération entre toutes les parties prenantes impliquées, notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les organismes publics opérant dans et entre les pays les moins avancés, ainsi qu'avec leurs homologues d'autres pays, favoriser et faciliter la sélection et l'utilisation des techniques appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, aux plans national et régional, la capacité de ces pays d'exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.
6. Avant l'adoption de sa résolution [71/251](#), l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer la banque et la mettre en service au plus tard en 2017. À cet égard, le Secrétaire général a nommé des membres intérimaires du Conseil de la Banque de technologies en mai 2016 pour aider à sa mise en œuvre, notamment en établissant sa Charte et en élaborant son premier plan stratégique triennal (disponible à l'adresse suivante : <http://unohrlls.org/meeting-of-the-interim-council-of-the-technology-bank/>).
7. Le projet de budget et le programme de travail pour 2018 définis dans le présent document suivent les indications qui figurent dans le plan stratégique de la Banque de technologies compte tenu des ressources disponibles dans le fonds d'affectation

spéciale. De même, le recrutement de personnel a été limité afin de maintenir un rapport judicieux avec les activités de programme budgétisées.

8. Le programme de travail pour 2018 portera sur les activités de pays dans deux domaines :

a) Bilans de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et évaluation des besoins technologiques ;

b) Accès numérique à la recherche et aux connaissances techniques.

9. Dans le cadre des examens et des évaluations des besoins technologiques qu'elle effectuera dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, la Banque de technologies dressera un bilan de la situation initiale de plusieurs pays parmi les moins avancés et ce, en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies. Ces examens permettront de déterminer les écarts technologiques et les besoins prioritaires de ces pays, de se concentrer sur les possibilités de renforcer les politiques et les mesures visant à améliorer les capacités technologiques nationales et régionales, et d'encourager l'innovation. Ils ont pour but de servir de modèle aux programmes de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation et d'orienter les activités futures de la Banque de technologies et d'autres parties prenantes.

10. Pour promouvoir l'accès numérique à la recherche, la Banque de technologies s'appuiera sur les initiatives déjà engagées et s'attachera à faciliter et à accroître l'accès en ligne aux bases de données d'ouvrages et de revues scientifiques, sans frais directs. Elle assurera une formation axée sur le renforcement des capacités aux bibliothécaires, professeurs d'université, étudiants de troisième cycle, chercheurs et informaticiens. Cette activité devrait permettre aux scientifiques et aux chercheurs de mieux avoir accès aux données, publications et initiatives des institutions scientifiques et technologiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle vise également à resserrer la collaboration à l'échelle internationale, entre les pays les moins avancés et entre les centres de recherche et les universités.

11. Une autre activité en cours reviendra à mobiliser des ressources, compte tenu de la nécessité manifeste d'accroître celles du programme et les effectifs de la Banque de technologies, dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Charte dans tous les 47 pays les moins avancés.

## **II. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles**

12. Selon sa Charte, la Banque de technologies sera financée par des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les fondations. Ses ressources sont déposées dans un fonds d'affectation spéciale et font l'objet d'une vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

13. Il est essentiel de garantir des ressources suffisantes pour permettre la bonne mise en place de l'institution, y compris le recrutement du personnel de base, et ainsi assurer la viabilité financière de la Banque de technologies au fil du temps. Étant donné l'étendue des besoins des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation, la Banque de technologies devrait disposer, selon les estimations, d'un budget annuel de 35 à 40 millions de dollars pour mener des activités s'étendant à l'ensemble des objectifs énoncés dans sa Charte et faire une différence sur le terrain dans tous les pays les moins avancés.

14. À l'heure actuelle, la Banque de technologies est à même de pouvoir compter sur la contribution de 2 millions de dollars du pays hôte qu'est la Turquie pour 2017 et une contribution d'un même montant de 2 millions de dollars pour 2018, conformément à l'Accord sur les contributions en espèces ou en nature à verser à la Banque de technologies, signé le 22 septembre 2017. Le 20 décembre 2018, la Norvège a versé une contribution d'un million de couronnes norvégiennes (soit 1 069 201 dollars). Cette dernière contribution a conduit à la présente révision du budget initialement approuvé par le Conseil à sa réunion des 20 et 21 novembre 2017.

15. Le budget global d'un montant de 4 773 007 pour 2018 couvre les dépenses de personnel, d'appui au Conseil, de programme, de fonctionnement et d'appui aux programmes (voir tableau 1). Le solde entre les prévisions budgétaires et les ressources disponibles est comptabilisé comme solde non alloué. Des postes de directeur général (D-2) et d'administrateur de programmes (P-4) sont en passe d'être pourvus. Les prévisions budgétaires pour 2018 comprennent l'allocation totale de ressources pour des contrats d'une durée de 2 ans pour le poste de fonctionnaire de la classe D-2 et pour deux postes P-4. Les crédits prévus à cet effet en 2018 serviront donc à couvrir les coûts salariaux pour 2018, 2019 et une partie de 2020, selon la date de démarrage des contrats.

16. La Banque de technologies examinera et prendra en considération le modèle d'appui aux opérations qui offre ses services administratifs de la manière la plus responsable et la plus efficace possible.

17. Compte tenu du fait que les deux processus de recrutement au niveau international se poursuivront pendant une bonne partie encore de 2018 et que les locaux fournis par le pays hôte devraient être disponibles dans le courant du premier trimestre de 2018, le solde non alloué sera utilisé et budgétisé aux fins d'activités à inclure dans le programme de travail de 2019 et par la suite.

18. Les activités initialement prévues dans le programme de travail de 2018 seront gérées par le Directeur général par intérim, avec le concours du personnel du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, jusqu'à ce que le personnel de base de la banque de technologies soit recruté et ait pris ses fonctions. Ainsi, 2018 sera une période de transition vers la pleine mise en service de la Banque de technologies.

Tableau 1  
**Ressources nécessaires**

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	<i>2018</i>
<b>A. Dépenses de personnel</b>	
1. Personnel recruté sur le plan international <sup>a</sup>	1 132 300
2. Personnel recruté sur le plan local	73 100
<b>Total partiel, dépenses de personnel</b>	<b>1 205 400</b>
<b>B. Dépenses d'appui du Conseil</b>	
1. Voyages	60 000
2. Dépenses de représentation	12 000
<b>Total partiel, dépenses d'appui du Conseil</b>	<b>72 000</b>
<b>C. Dépenses de programme</b>	
Activité 1 : procéder à des bilans dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à une évaluation des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés	1 200 000
Activité 2 : promouvoir l'accès à la recherche et aux connaissances techniques dans certains des pays les moins avancés	1 266 500
Activité 3 : mobiliser des ressources	75 000
<b>Total partiel, coûts du programme</b>	<b>2 541 500</b>
<b>D. Dépenses opérationnelles</b>	
1. Frais de voyage du personnel	90 000
2. Services contractuels	
a) Dépenses relatives à la sécurité	60 000
b) Création et administration d'un site Web	28 000
c) Traduction et reproduction des documents	50 000
3. Matériel	40 000
4. Fournitures	1 000
<b>Frais généraux de fonctionnement</b>	
1. Services d'appui informatique et licences de logiciels	2 000
2. Dépenses diverses	4 000
3. Dépenses de représentation	10 000
4. Coûts directs d'exécution	120 000
<b>Total partiel dépenses de fonctionnement</b>	<b>405 000</b>
<b>E. Dépenses d'appui aux programmes</b>	
Dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses totales)	549 107
<b>Montant total des ressources nécessaires</b>	<b>4 773 007</b>
<b>Solde non alloué</b>	<b>296 194</b>

<sup>a</sup> Les estimations des coûts salariaux d'un contrat de 2 ans pour le personnel international sont calculées sur la base des projections des coûts salariaux pour 2018 et 2019 (un poste D-2 et deux postes P-4).

**Dépenses de personnel**

19. Un montant de 1 205 400 millions de dollars permettra de continuer à financer : a) trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, celui du Directeur général (D-2) et ceux de deux administrateurs de programmes (P-4) pour 2018 et 2019 ; et b) au maximum deux postes d'agent des services généraux (agent local) pour fournir un appui administratif et informatique pour 2018.

20. La Banque de technologies sera dirigée par un directeur général (D-2), qui sera chargé de la coordination d'ensemble et la gestion stratégique. Le Directeur général sera secondé par deux administrateurs de programmes (P-4) et deux agents des services généraux (Autres classes)

**Dépenses d'appui du Conseil**

21. Un montant de 72 000 millions de dollars servira à couvrir les frais de voyage des membres du Conseil aux séances officielles et les frais de représentation pour les réceptions officielles.

**Dépenses de programme**

22. Un montant de 2 541 500 millions de dollars sera nécessaire pour financer l'exécution des activités de programme. Les activités correspondantes et le détail des coûts prévus sont décrits à la section III ci-après.

**Dépenses opérationnelles**

23. Un montant de 405 000 dollars couvrira les coûts opérationnels généraux tels que les services de sécurité, l'équipement, les fournitures, les services d'information, d'impression et de traduction des documents, les voyages, dépenses de représentation, coûts directs d'exécution et services divers.

### **III. Programme de travail pour 2018**

#### **A. Activité 1**

#### **Procéder à des bilans dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à l'évaluation des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés**

##### **1. Contexte et justification**

24. La science, la technologie et l'innovation sont des instruments clefs de la transformation socioéconomique des pays les moins avancés et de leur développement durable. Ils manquent énormément de moyens en matière de science, de technologie et d'innovation et sont nettement en retard sur les pays en développement plus avancés, qui comblent l'écart avec les économies fondées sur la connaissance. La Banque de technologies, grâce à ses efforts de renforcement des capacités, peut jouer un rôle important pour combler ces lacunes.

25. Au titre de cette activité, la Banque de technologies dressera une série de bilans pour le compte d'un groupe restreint de pays les moins avancés, et, à terme, les étendra à l'ensemble des pays les moins avancés. Ces bilans doivent être établis en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et d'autres organisations concernées, et devrait se fonder sur les études réalisées sur les pays dans les domaines de la science, de la

technologie et de l'innovation et élargies également de manière à englober une évaluation des besoins technologiques. Ces bilans en matière de science, de technologie et d'innovation et ces évaluations des besoins technologiques permettront de déterminer les écarts technologiques et les besoins prioritaires de chacun des pays les moins avancés, ce qui constituera une première étape vers l'élaboration de stratégies cohérentes et intégrées adaptées à la situation spécifique de chaque pays. Elles seront assorties de recommandations visant à renforcer les politiques et mesures propres à améliorer les capacités technologiques nationales et régionales et à encourager l'innovation, y compris les évaluations détaillées dans des domaines d'importance critique pour les pays considérés.

26. En particulier, afin d'aider à renforcer la capacité des pays les moins avancés à attirer des innovations technologiques de l'extérieur, et pour faciliter le transfert de connaissances et de technologies sur une base volontaire et à des conditions convenues d'un commun accord, la Banque de technologies, en collaboration avec les organisations compétentes, procédera à des bilans de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et à l'évaluation des besoins technologiques qui mettent l'accent sur les priorités spécifiques du Programme d'action d'Istanbul ainsi que les objectifs de développement durable pertinents, comme convenu au préalable avec les organismes publics concernés et en consultation avec les principales parties prenantes.

27. Ces bilans et évaluations serviront aux programmes de renforcement des capacités de modèle que chaque pays pourra intégrer dans ses stratégies de développement nationales afin de redoubler d'efforts en vue de mettre en œuvre les priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul, et de réaliser les objectifs de développement durable pertinents. Ces modèles, à leur tour, permettront de dégager un ensemble de priorités en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation qui constitueront pour les donateurs bilatéraux, les banques de développement multilatérales et régionales, les fondations, les organisations non gouvernementales et le secteur privé un guide précieux.

28. Les bénéficiaires de cette activité sont notamment la communauté scientifique, les responsables gouvernementaux (chargés de la science, de la technologie et de l'innovation, c'est-à-dire les ministères de la science, de l'industrie, de la technologie, de l'éducation, de l'agriculture et de la planification), les entrepreneurs, les institutions éducatives et la société civile.

## **2. Lien avec le plan stratégique de la Banque de technologies**

29. Cette activité est liée au domaine d'activité 1, « Politiques et renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation », prévu au titre des grandes orientations : a) « attirer les technologies utilisées à l'extérieur et faciliter le transfert de technologies sur une base volontaire et à des conditions convenues d'un commun accord ; b) appuyer l'innovation et la recherche endogènes ; et c) mettre des technologies importées et autochtones sur le marché » arrêtées dans le cadre du plan stratégique de la Banque de technologies, établi par le Conseil intérimaire à sa réunion des 26 et 27 juillet 2016 au Siège de l'ONU à New York.

## **3. Objectifs**

30. L'objectif primordial de cette activité est de procéder à des bilans de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et à une évaluation des besoins technologiques. Chaque bilan entend fournir des informations essentielles sur le fonctionnement des capacités nationales en matière d'innovation, donner un aperçu de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des écosystèmes de déploiement technologique au niveau national et cerner la manière dont le cadre de

politique national relatif à la science, la technologie et à l'innovation influe sur le développement durable du pays. Les bilans doivent :

a) Recenser les principaux domaines d'intérêt des pays les moins avancés à l'étude (tels que la santé publique, l'agriculture, l'industrie, les technologies respectueuses de l'environnement, l'énergie durable, l'informatique et les technologies des communications) et des initiatives spécifiques visant à optimiser les effets de la technologie comme moyen de favoriser la transformation structurelle, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Dans chaque domaine, le bilan se concentrera sur quatre grandes questions : les capacités actuelles du pays en termes de capacités d'innovation, la collaboration en matière de recherche-développement, la prospection technologique, les systèmes de propriété intellectuelle, l'ingénierie, les compétences techniques et professionnelles ; les technologies et les capacités indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable ou des objectifs du Programme d'action d'Istanbul ; les politiques et les programmes qui sont nécessaires au renforcement de cette capacité ; et les meilleures pratiques qui sont particulièrement adaptées aux buts et objectifs des pays les moins avancés ;

b) Déterminer les moyens de renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation et les infrastructures de recherche-développement et d'améliorer l'utilisation des programmes existants à cet égard ;

c) Rechercher des possibilités de collaboration au niveau régional ainsi qu'entre les groupes de pays qui partagent des caractéristiques et des difficultés communes, et étudier les synergies et les complémentarités.

#### **4. Réalisations escomptées**

31. Dans le cadre de l'activité 1, les réalisations escomptées sont les suivantes :

a) Favoriser la création d'un espace de dialogue entre tous les acteurs concernés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans le pays ;

b) Permettre de comprendre clairement la politique et le cadre de réglementation en matière de science, de technologie et d'innovation dans le pays ;

c) Définir une série de mesures concrètes et d'initiatives visant à renforcer les capacités pour mieux mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ;

d) Améliorer les mesures et plans législatifs nationaux tendant à optimiser les effets de la science, de la technologie et de l'innovation sur le développement durable ;

e) Contribuer au renforcement des capacités pour assurer la liaison avec les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales de manière à définir les besoins prioritaires des pays les moins avancés et à formuler des propositions en faveur de leur soutien.

#### **5. Indicateurs de succès**

32. On trouvera ci-après les indicateurs de succès au titre de l'activité 1 :

a) Nombre de parties prenantes interrogées ;

b) Nombre de participants aux ateliers nationaux ;

c) Accroissement du nombre d'activités de plaidoyer menées en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation auprès des autorités compétentes ;



d) Attention accrue consacrée par les décideurs à la science, à la technologie et à l'innovation ;

e) Augmentation des dépenses et des investissements dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

## 6. Principales activités

33. Dans le cadre de l'activité 1, la Banque de technologies mènera les activités suivantes :

a) Atelier initial : un atelier de deux jours sera organisé à l'intention de hauts responsables ministériels et d'autres acteurs nationaux dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, avec la participation, entre autres, de représentants des ministères( ou des services administratifs équivalents) de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, des finances et de la planification, de l'industrie et du commerce, de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et des mines, des universités, des chambres de commerce et d'industrie, des établissements de recherche et des bureaux de statistique. Des efforts seront faits pour assurer une représentation équilibrée des sexes. L'objectif principal de l'atelier est de mettre en place un groupe de travail national ;

b) Création d'un groupe de travail national : un groupe de travail national composé de représentants des principales entités nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation sera établi par les autorités désignées pour procéder à des analyses par pays des capacités existantes ;

c) Mission d'une semaine de trois experts : après l'atelier, les experts engagés sous contrat, conjointement avec les membres du groupe de travail national, interrogeront les acteurs les plus compétents en matière de science, de technologie et d'innovation (différents ministères et principales organisations) dans le pays afin de recueillir des informations sur les politiques et les moyens d'action utilisés pour évaluer les activités de recherche et d'innovation ;

d) Recensement des capacités, moyens et instruments dont dispose le pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation : le Groupe de travail national procédera, sous la supervision des experts engagés sous contrat, à trois recensements :

i) Recensement des mesures, politiques et règles nationales, et le cas échéant, régionales et internationales applicables à la science, à la technologie et à l'innovation ;

ii) Recensement des diplômés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des établissements d'enseignement supérieur ;

iii) Recensement des moyens d'intervention en matière de science, de technologie et d'innovation.

Cela supposera à la fois des études documentaires (en s'appuyant sur les informations disponibles) et des enquêtes spéciales, notamment dans le cas du dernier recensement. Ces recensements devraient suivre une méthode d'enquête commune devant être examinée à l'occasion du premier atelier. Les trois recensements devraient être préparés dans un délai de deux mois suivant la tenue de l'atelier.

Le groupe de travail national fournira d'autres données statistiques sur la recherche-développement et les diplômés de l'enseignement supérieur et le taux d'inscription (par sexe, par domaine d'étude et autres catégories).

e) Études documentaires : le reste des informations nécessaires à l'établissement d'un profil de pays sera complété par des études documentaires réalisées par des experts engagés sous contrat ;

f) Élaboration du projet de bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et d'évaluation des besoins technologiques : après avoir recueilli les informations découlant des recensements ainsi que d'autres données statistiques, les experts engagés sous contrat élaboreront un projet de bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et d'évaluation des besoins technologiques devant être analysé par tous les intervenants sur le terrain ;

g) Atelier de validation : un deuxième atelier (validation) sera organisé peu après la diffusion du projet auprès de toutes les parties prenantes. Il s'agira d'un atelier d'une journée, auquel participeront les experts engagés sous contrat et l'ensemble des acteurs nationaux en matière de science, de technologie et d'innovation. L'objectif de l'atelier de validation est d'examiner la teneur du projet de bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et d'évaluation des besoins technologiques et d'œuvrer de concert pour analyser les « menaces, opportunités, forces et faiblesses » (MOFF) à partir des données empiriques recueillies au cours de l'élaboration du projet ;

h) Élaboration d'un deuxième projet de bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et d'évaluation des besoins technologiques : les experts engagés sous contrat établiront un deuxième projet de bilan et d'évaluation. Un éditeur scientifique collaborera avec eux à l'élaboration de la version définitive ;

i) Publication de la version électronique du bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et de l'évaluation des besoins technologiques : la Banque de technologies publiera la version électronique du rapport en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies ;

j) Exposé du bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et de l'évaluation des besoins technologiques : la Banque de technologies, les organismes compétents des Nations Unies et les autorités nationales organiseront la présentation d'un exposé sur les principales conclusions, et les experts engagés sous contrat de la Banque de technologies proposeront une liste de solutions, d'initiatives et de priorités possibles en matière de renforcement des capacités sur la base des données empiriques recueillies pendant l'exercice.

Les bilans de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et les évaluations des besoins technologiques pourraient s'achever selon les estimations dans un délai de 18 à 24 mois.

## 7. Couverture nationale

34. Des bilans sont prévus dans cinq des pays les moins avancés en 2018. Il est suggéré que, sous réserve de l'approbation du pays, les bilans soient dressés en Guinée, au Soudan, en Haïti, en Ouganda et au Timor-Leste. Il y a notamment le Bangladesh, Kiribati et le Libéria, qui pourraient venir s'ajouter à la liste. Un plan visant à couvrir l'ensemble des pays les moins avancés devrait être élaboré à partir de 2019.

## 8. Prévisions budgétaires

Tableau 2

### Prévisions de dépenses pour l'activité 1

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2018</i>
<b>A. Traitements et autres dépenses de personnel</b>	
Experts nationaux	150 000
Experts internationaux	320 000
<b>Total partiel, traitements et autres dépenses de personnel</b>	<b>470 000</b>
<b>B. Voyages</b>	
Voyages des participants aux ateliers et aux réunions	530 000
Frais de voyage des experts	180 000
<b>Total partiel, voyages</b>	<b>710 000</b>
<b>C. Services contractuels</b>	
Impression et présentation	20 000
<b>Total partiel, services contractuels</b>	<b>20 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 200 000</b>

#### Traitements et autres dépenses de personnel

35. Un montant de 470 000 millions de dollars permettra de financer les compétences spécialisées (y compris des organismes des Nations Unies) nécessaires à l'élaboration du bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et de l'évaluation des besoins technologiques (environ 24 mois de travail d'experts nationaux et de 36 mois de travail d'experts internationaux).

#### Voyages

36. Un montant de 710 000 millions de dollars permettra de financer : a) l'organisation d'un premier atelier visant à créer un groupe de travail national et d'un atelier de validation destiné à examiner la première version du bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et de l'évaluation des besoins technologiques ; b) les voyages des experts requis dans le cadre de l'accomplissement de leur mission.

#### Services contractuels

37. Un montant de 20 000 millions de dollars permettra de financer la mise en page et de l'impression du rapport sur le bilan de l'état de la situation en matière de science, de technologie et d'innovation et de l'évaluation des besoins technologiques.

## **B. Activité 2**

### **Promouvoir l'accès à la recherche et aux connaissances techniques dans certains des pays les moins avancés**

#### **1. Contexte et justification**

38. Les pays les moins avancés souffrent d'un énorme manque d'accès à des travaux de recherche publiés, ce qui contribue à leurs résultats médiocres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour atteindre son objectif global qui est de renforcer les capacités nationales et de fournir des conseils techniques aux pays les moins avancés du monde, de sorte qu'ils ne soient plus laissés pour compte dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, la Banque de technologies devra :

a) Insister sur l'importance de l'éducation dans les domaines de la science et de la technologie et de la recherche dans ces domaines auprès des gouvernements des pays les moins avancés ;

b) Produire des résultats mesurables rapidement afin de susciter l'engagement au sein de la communauté des donateurs ;

c) Favoriser la production de travaux de recherche de qualité dans les pays les moins avancés, notamment la coopération en matière de recherche internationale, à la fois Sud-Sud et Sud-Nord.

39. Research4Life est un partenariat établi actuellement avec l'ONU et susceptible d'être exploité par la Banque de technologies pour obtenir des résultats rapides. Research4Life correspond au nom collectif de quatre programmes de recherche (gérés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)], qui fournissent aux pays en développement un accès gratuit ou à faible coût aux contenus universitaires et professionnels en ligne. Research4Life mène des activités dans plus de 100 pays à faible revenu, notamment dans tous les pays les moins avancés, depuis 2002. En s'affiliant au programme Research4Life en tant que nouveau partenaire de l'Organisation des Nations Unies, la Banque de technologies fera fond sur ce que le partenariat a déjà accompli, et produira des résultats pour et dans les pays les moins avancés, qui ne sont pas à la portée du partenariat actuel. Le programme Research4Life a prouvé que l'accès en ligne à des informations scientifiques et techniques de qualité publiées à travers le monde, quoi que difficile, est possible dans tous les pays les moins avancés. Une des activités spécifiques menées par la Banque de technologies permettra de veiller à ce que les pays les moins avancés tirent le meilleur parti possible de cet accès.

40. Cette activité permettra à la Banque de technologies de créer de solides réseaux nationaux, et d'établir des canaux par lesquels faire régulièrement remonter l'information des pays les moins avancés. Elle visera à faciliter et à tout mettre à profit pour renforcer la connectivité et l'accès effectif à l'information. L'amélioration sensible des structures d'information scientifique et technique dans les pays les moins avancés que l'activité devrait entraîner rendra les institutions nationales mieux à même de former des chercheurs et de produire des travaux de recherche de qualité, jetant ainsi les bases du programme élargi d'activités de la Banque de technologies. Elle favorisera également la coopération Sud-Sud et Sud-Nord entre les chercheurs, les jeunes chercheurs et les entrepreneurs qui travaillent et vivent dans les pays les moins avancés ainsi que ceux qui vivent à l'étranger.

41. Le cadre du programme Research4Life a été négocié et affiné pendant plus de 15 ans et est devenu un modèle pour d'autres initiatives en matière d'accès. Il s'agit

d'un partenariat public-privé qui regroupe des organismes des Nations Unies, 185 éditeurs internationaux, de même que des universités et d'autres organisations dans le but d'assurer aux chercheurs, universitaires, étudiants, professionnels et autres dans le monde en développement un accès en ligne à des revues universitaires et professionnelles internationales, à des ouvrages, à des bases de données et autres ressources informationnelles de qualité. Tous les pays les moins avancés remplissent automatiquement toutes les conditions requises pour bénéficier d'un accès gratuit. Les partenaires de Research4Life sont liés par un engagement formel, au moins jusqu'en 2020, une prorogation de 5 ans en étant au stade d'approbation finale. De nouveaux partenaires éditeurs s'affilient régulièrement. Research4Life se compose de quatre programmes qui exploitent des portails en ligne :

- a) HINARI [accès à la recherche médicale ([www.who.int/hinari](http://www.who.int/hinari))];
- b) AGORA [système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (voir [www.fao.org/agora](http://www.fao.org/agora))];
- c) [OARE : accès en ligne à la recherche sur l'environnement (voir [www.unep.org/oare](http://www.unep.org/oare))];
- d) ARDI [accès à la recherche au service du développement et de l'innovation (voir [www.wipo.int/ardi](http://www.wipo.int/ardi))];
- e) GOALI [accès mondial aux informations juridiques en ligne (voir [www.ilo.org/goali](http://www.ilo.org/goali))]

## 2. Lien avec le plan stratégique de la Banque de technologies

42. Cette activité est liée au domaine d'activité 3, « recherche sur l'accès à l'information numérique » défini dans le cadre des grandes orientations sur l'appui à l'innovation et à la recherche endogènes arrêtées dans le plan stratégique de la Banque de technologies.

## 3. Objectifs

43. Les objectifs de l'activité 2 sont les suivants :

- a) Permettre, faciliter et améliorer l'accès en ligne aux revues, ouvrages et bases de données scientifiques coûteux sans frais directs ;
- b) Mettre en place les moyens requis pour assurer ou renforcer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et leur utilisation ;
- c) Former des bibliothécaires, professeurs d'université, étudiants, chercheurs, informaticiens et autres groupes concernés ;
- d) Obtenir rapidement des résultats tangibles et mesurables grâce à des campagnes intensives menées à l'échelle nationale dans les pays les moins avancés en vue d'intégrer l'utilisation du potentiel scientifique et technologique dans toutes les activités pertinentes ;
- e) Jeter les bases d'autres activités de la Banque de technologies en améliorant sensiblement les structures d'information scientifique et technique dans les pays les moins avancés.

## 4. Réalisations escomptées

44. Au niveau national, l'infrastructure comprend deux éléments interactifs : l'accès à potentiel scientifique et technologique de qualité, pertinent et à jour ; et la capacité de l'intégrer de manière appropriée dans toutes les activités pertinentes, telles que l'enseignement, la formation continue, la recherche, l'élaboration des politiques, les

pratiques professionnelles et la sensibilisation du public. S'il existe des variations d'un pays à l'autre, certains « indicateurs de succès » communs sont devenus manifestes dans le cadre de la vaste expérience menée au titre du programme Research4Life :

- a) Participation active des soutiens locaux ;
- b) Formation ;
- c) Amélioration de l'expérience des utilisateurs lors de leurs interfaces en ligne liées à la consultation de revues scientifiques et techniques.

## **5. Indicateurs de succès**

45. Les indicateurs de succès au titre de l'activité 2 comprendront des indicateurs de programme ainsi que des indicateurs qui serviront en définitive à démontrer une incidence et à enrichir davantage la planification pour chaque pays.

### **Indicateurs de programme**

46. Les indicateurs de programme de l'activité 2 sont les suivants :

- a) Nombre de formateurs formés ;
- b) Nombre d'ateliers organisés ;
- c) Nombre de participants par atelier (y compris la ventilation par institution, discipline, profession et sexe) ;
- d) Nombre de centres d'appui institutionnel mis en place ;
- e) Nombre de connexions d'utilisateurs.

### **Indicateurs d'impact**

47. Les informations recueillies à partir des questionnaires remplis avant et après l'atelier ainsi que les questionnaires de suivi à plus long terme constitueront les indicateurs d'impact de l'activité 2 (analysés conjointement avec les statistiques de fréquentation du site du système d'authentification central de Research4Life, et des systèmes de suivi utilisés sur les sites Web des partenaires éditeurs).

## **6. Principales activités**

### **Appui dans le pays**

48. Les activités menées à cette fin seront les suivantes :

- a) Identifier les « soutiens locaux » appelés à coordonner les activités dans le pays ;
- a) Former les formateurs ;
- b) Organiser des ateliers ;
- c) Créer des réseaux professionnels en tenant des ateliers rassemblant des étudiants, des chercheurs et des spécialistes de différentes institutions, disciplines et fonctions (chercheurs, bibliothécaires et informaticiens par exemple) ;
- e) Assurer un appui technique aux informaticiens dans les institutions nationales ;
- f) Former des bibliothécaires et autres pour qu'ils fassent office de « centres de soutien » au sein de leurs propres institutions et, qu'à terme, ils deviennent des spécialistes de l'appui à l'échelle nationale ;

g) Répercuter l'information afin d'améliorer et d'adapter les services fournis dans le cadre de l'initiative Research4Life-PMA ;

h) Mener des enquêtes élargies lors des ateliers et auprès des utilisateurs en vue d'établir des données de référence et d'évaluer les activités et les progrès.

49. Les activités d'appui dans le pays seront gérées par des experts (services de bibliothèque électronique et formation), avec la contribution et le soutien du secrétariat d'Hinari-Research4Life à l'OMS et de l'équipe de renforcement des capacités de Research4Life à la FAO.

#### **Mise à niveau et stabilisation de la structure technique de Research4Life**

50. Il s'agira principalement dans ce domaine d'activité de mieux faire vivre aux utilisateurs l'expérience de l'accès au potentiel scientifique et technologique, notamment compte tenu des réactions engendrées à leur niveau au moment du lancement des activités dans les pays les moins avancés. Cet important travail de formation et de sensibilisation dans les pays sélectionnés suscitera, à son tour, une forte augmentation de la demande d'accès au programme Research4Life et exercera des pressions sur les systèmes d'authentification, les sites portails, les entrepôts de données statistiques de fréquentation des sites et d'autres bases de données et structures de services administratifs. Assurer la stabilité et l'amélioration régulière de la structure technique de Research4Life est donc essentiel.

51. Ces activités seront gérées par des experts (technologies de portefeuille et gestion de projets), avec le concours du secrétariat d'Hinari/Research4Life à l'OMS, où la plupart des systèmes Research4Life sont actuellement entretenus.

### **7. Couverture nationale**

52. En 2018, l'activité 2 sera axée sur sept pays (Bangladesh, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) qui semblent avoir atteint un « seuil informatique critique », à partir duquel des efforts concertés créeront les résultats les plus importants ; et sur cinq pays supplémentaires (Bhoutan, Burkina Faso, Libéria, Madagascar et Malawi), qui présentent des conditions plus difficiles pour l'absorption rapide du potentiel scientifique et technologique. L'accord des gouvernements respectifs sera sollicité. Après 2018, les « soutiens » et les formateurs des premiers pays seront directement impliqués dans le déploiement de l'appui au prochain groupe de pays, créant ainsi des réseaux régionaux et une collaboration Sud-Sud.

### **8. Prévisions budgétaires**

Tableau 3

#### **Prévisions de dépenses pour l'activité 2**

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2018</i>
<b>A. Traitements et autres dépenses de personnel</b>	
1. Experts : coordination et administration des opérations de renforcement des capacités <sup>a</sup>	185 000
2. Experts : développement et administration des technologies <sup>b</sup>	45 500
3. Experts locaux : coordonnateurs de pays	96 000
<b>Total partiel, traitements et autres dépenses de personnel</b>	<b>326 500</b>

<i>Catégorie</i>	<i>2018</i>
<b>B. Voyages<sup>c</sup></b>	
1. Frais de voyage du personnel	80 000
2. Voyages liés aux ateliers <sup>d</sup>	200 000
3. Voyage des coordonnateurs de pays <sup>c</sup>	150 000
<b>Total partiel, voyages</b>	<b>430 000</b>
<b>C. Services contractuels</b>	
1. Lieu de l'atelier et autres services liés au renforcement des capacités <sup>c, d</sup>	210 000
2. Développement technologique : appui, entretien et amélioration	300 000
<b>Total partiel, services contractuels</b>	<b>510 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 266 500</b>

<sup>a</sup> Des spécialistes à temps partiel pendant un maximum de 370 jours, consultant de niveau C (ST/AI/2013/4).

<sup>b</sup> Des spécialistes à temps partiel pendant un maximum de 370 jours, consultant de niveau C (ST/AI/2013/4).

<sup>c</sup> Il existe des variations considérables d'un pays à l'autre dans la complexité, la taille, la population, les transports et les communications. Elles auront une incidence sur le coût des activités et des frais de voyage des coordonnateurs de pays. Une fois que les pays confirmés, il pourra être procédé à une répartition proportionnelle appropriée des honoraires alloués et du budget des activités.

<sup>d</sup> Jusqu'à trois grands ateliers, 10 petits ateliers et des subventions initiales pour le lancement des activités des formateurs locaux.

### Traitements et autres dépenses de personnel

53. Un montant de 326 500 millions de dollars permettra de financer les compétences spécialisées nécessaires (y compris des organismes des Nations Unies), en particulier les services d'experts nationaux et internationaux sur le développement des capacités des services de bibliothèque électronique et de coordination (pour environ 17 mois de travail) ; les services d'experts internationaux sur le développement technologique et la gestion (pour environ 3 mois de travail) et les services de coordonnateurs de pays.

### Voyages

54. Un montant de 430 000 millions de dollars servira à financer les frais de voyage du personnel et des experts, y compris des coordonnateurs de pays, selon que de besoin, pour appuyer les activités principales.

### Services contractuels

55. Un montant de 510 000 millions de dollars permettra de financer le soutien, l'entretien et l'amélioration en cours nécessaires des programmes de renforcement des capacités du potentiel scientifique et technologique, ainsi que les lieux de réunion, les services de formation spécialisés sur des thèmes spécifiques requis localement, des stages de perfectionnement menés dans le cadre de la collaboration Sud-Sud et d'autres services en vue de l'organisation et de la tenue d'ateliers et l'établissement de réseaux professionnels entre les destinataires.



## E. Activité 3

### Mobilisation des ressources

56. La banque des technologies est une étape importante dans la voie de la promotion des efforts des pays les moins avancés pour renforcer la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'intégration de la technologie dans le développement de la transformation structurelle et du développement durable. Elle aidera à les doter de plus de capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, à promouvoir le développement des écosystèmes d'innovation nationaux et régionaux qui permettent d'attirer les technologies utilisées à l'extérieur et à susciter une recherche et une innovation endogènes. La Banque de technologies aidera les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités nationales et régionales dans les domaines des droits de propriété intellectuelle et des politiques relatives à la technologie, à faciliter le transfert de technologies et, ce faisant, à accélérer leur intégration dans l'économie fondée sur le savoir.

57. Il est estimé qu'afin de réaliser l'objectif de la Banque des technologies dans l'ensemble des 47 pays les moins avancés, un budget annuel de 35 à 40 millions de dollars serait nécessaire. Toutefois, un budget annuel de 10 millions de dollars lui permettra d'entamer des activités de fond sur le terrain dans bon nombre de pays les moins avancés. Les ressources disponibles pour 2018 montrent donc un important déficit à combler.

58. Il faut redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources auprès de toutes les parties prenantes, y compris des fondations, des organisations de la société civile et du secteur privé. Cela sera l'une des tâches essentielles du Directeur général. Afin de mettre en place une stratégie efficace de mobilisation des ressources, il est nécessaire de trouver un moyen effectif de mobiliser des fonds provenant de donateurs traditionnels, de fondations et d'autres parties prenantes. À cette fin, la Banque de technologies engagera sous contrat aux fins de la mobilisation des ressources un ou des experts pour élaborer un plan fondé sur de nombreuses recherches documentaires et des contacts directs avec un certain nombre de représentants au sein des différentes catégories de donateurs.

### Prévisions budgétaires

Tableau 4

#### Prévisions de dépenses pour l'activité 3

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2018</i>
<b>A. Traitements et autres dépenses de personnel</b>	
Expert en mobilisation de ressources	30 000
<b>Total partiel, traitements et autres dépenses de personnel</b>	<b>30 000</b>
<b>B. Voyages</b>	
Voyages de l'expert	40 000
<b>Total partiel, voyages</b>	<b>40 000</b>
<b>C. Dépenses de représentation</b>	
Dépenses de représentation	5 000
<b>Total partiel, services contractuels</b>	<b>5 000</b>
<b>Total</b>	<b>75 000</b>

**Traitements et autres dépenses de personnel**

59. Un montant de 30 000 millions de dollars permettra de financer les services de consultants ayant des compétences spécialisées en matière de mobilisation des ressources (environ 3 mois de travail)

**Voyages**

60. Un montant de 40 000 millions de dollars permettra de financer les voyages du personnel et des consultants, selon que de besoin, pour les efforts de mobilisation des ressources.

**Dépenses de représentation**

61. Un montant de 5 000 millions de dollars permettra de couvrir les frais de représentation pour les fonctions officielles.

---